

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES D'URGENCE

sous réserve du respect de tous les critères d'éligibilité de chacune des aides, disponibles dans les règlements d'intervention

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -

VOS DÉMARCHES	DISPOSITIFS DE SOUTIEN	VOUS ÊTES						CRITÈRES	CONDITIONS	MONTANT TOTAL DU FONDS	CONTACTS	SITE WEB
		TPE auto-entrepreneur, micro-entreprise...	TPE employeuse artisan, commerçant...	ASSOCIATION dans le champ des compétences Région	Structure de l'ESS	PME de 5 à 250 salariés						
1 - REPORTER VOS PAIEMENTS D'IMPÔTS ET COTISATIONS SOCIALES	Suspension CFE/taxe foncière	✓	✓	✓	✓	✓	-	Pas de condition particulière	-	Services des Impôts des entreprises	https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel	
	Remise impôts directs	✓	✓	✓	✓	✓	-	Instruction au cas par cas	-	Services des Impôts des entreprises	https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel	
	Reports de loyer, gaz, électricité	✓	✓	✓	✓	✓	Personnes et entreprises éligibles au fonds d'aide de l'État	Ouvert à toutes les activités : déclaration sur l'honneur et fourniture AR de demande d'aide de solidarité, déclaration de cessation de paiement	-	Bailleurs et prestataires de services		
	Aide exceptionnelle du CPSTI jusqu'à 1 250€	✓	✓				-	Aide automatique proportionnelle aux cotisations retraites de l'exercice 2018	-	URSSAF	https://www.urssaf.fr/portail/home.html	
2 - SOLLICITER VOTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE	Reports de crédits bancaires	✓	✓	✓	✓	✓		Soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque	-	Banques		
	Prêts de trésorerie garantis par l'État Prêt à taux 0% des banques avec commission de l'État	✓	✓	✓	✓	✓	Hors SCI et sociétés de financement et de crédit et entreprises en difficultés au 31/12/19	Le prêt ne pourra pas dépasser 25% du CA de 2019 ou exercice clos. Pour les entreprises en activité depuis le 01/01/2020 ou innovante, ce plafond est fixé à 2 ans de masse salariale	-	Banques		
3 - FINANCER L'INACTIVITÉ DE VOS SALARIÉS	Dispositif de chômage partiel		✓	✓	✓	✓	Tous les salariés sauf apprentis, contrats de professionnalisation et intérimaires	Sont concernées : activités ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou confrontées à une baisse d'activité ou des difficultés d'approvisionnement ou impossibilité d'assurer la sécurité des salariés face au Covid-19	-	DIRECCTE	https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/	
4 - FINANCER VOTRE TRÉSORERIE par des aides directes	Fonds de solidarité État/Région						Toutes sociétés, professions libérales, indépendants, associations ayant une activité économique, micro-entreprises, auteurs, artistes... y compris celles en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde ≤ à 10 salariés / CA annuel < 1M€ sont exclues : les personnes ayant un contrat de travail à temps complet ou une pension de retraite	Entreprises créées avant le 1 ^{er} février 2020 Tous secteurs d'activité Faire l'objet d'une fermeture administrative entre le 1 ^{er} et le 31/03/2020 ou entre le 1 ^{er} et le 30/04/2020 Bénéfice annuel imposable ≤ 60K€ (ou 120 K€ si conjoint collaborateur) Perte de CA ≥ 1 500€ et ≥ 50% par rapport au même mois de l'année précédente ou, pour les entreprises créées après le 1 ^{er} avril 2019, le CA mensuel moyen entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020	État + 38M€ Région	DGFIP	https://www.impots.gouv.fr/portail/	
	Volet 1 - Aide de 1 500€ Fonds institué pour 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓						
	Volet 2 - Aide complémentaire > 2 000€ : CA ≤ 200 K€ > 3 500€ : CA < 200 K€ et 600 K€ > 5 000€ : CA ≥ 600 K€		✓	✓	✓	✓	≥ 1 salarié en CDD ou CDI CA annuel < 1M€	Avoir bénéficié de l'aide de 1 500€ Impossibilité de régler ses dettes à 30j. Demande de prêt de trésorerie refusée par leur banque ou restée sans réponse		Région : Béatrice Gilot et Chrysel Olivet	https://naq-soutien-tpe.mgcloud.fr/account-management/aidestpe-demandeurs/ux/	
	Fonds de soutien d'urgence aux entreprises - 5 > 50 sal. : subv. de 10K€ à 100K€ - 50 > 250 sal. : prêt à taux 0% de 100K€ à 500K€					✓	5 à 250 salariés sont exclues : les entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne au 31/12/19	Secteurs : agriculture, sylviculture, pêche, industrie manufacturière, construction, commerce de gros, transport et entreposage, hébergement et restauration, activités spécialisées scientifiques et techniques, autres activités de services à l'industrie, enseignement Besoin de trésorerie non financé par les autres dispositifs d'aides Besoin justifié par un prévisionnel de trésorerie du 1 ^{er} au 31/03/20 L'aide doit être associée autant que possible à des aides complémentaires	15M€	Région : Hervé Salomon et Christophe Biteau	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-de-soutien-urgence-regional-aux-entreprises	
Fonds de soutien aux associations aide de 1 500€ à 20 000€			✓	✓		de 1 à 50 salariés ayant subi une perte d'activité due au Covid-19	Secteurs : culture, sport, ESS, caritatives, tourisme, tiers-lieux, jeunesse, agriculture, formation professionnelle, Insertion par l'Activité Economique -IAE-, solidarité internationale,... Étude du dossier au cas par cas en fonction de leurs besoins. Complémentaire des autres mesures : subventions versées, assurance en cas d'annulation, report de charge	5M€	Région : Marine Gueroult et Emilie Coutanceau	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-de-soutien-urgence-regional-aux-associations		
par la sollicitation de prêts	Fonds de prêts pour les TPE et PME Prêts à taux 0% et sans garantie (Région) et à des conditions privilégiées (banques)	✓	✓			✓	Entreprises créées depuis plus d'1 an présentant un bilan sont exclues : SCI et entreprises individuelles	Secteurs : hébergements touristiques, sites de visites et loisirs, industries culturelles et créatives, jeunes sociétés innovantes rentrant en phase de commercialisation et/ou d'industrialisation, entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu (labels EPV, ...), PME industrielles et agroalimentaires, scieries et entreprises de la seconde transformation bois, activités agricoles relevant des filières de production saisonnières suivantes : ostréiculture, horticulture, agneaux, chevreaux, fraises et asperges.	20M€ + EFFET LEVIER 100M€	Opérateurs bancaires		
	Fonds de prêts aux structures de l'ESS Prêts à taux 0%, à court et moyen termes, plafonnés à 80K€				✓		≤ 5 salariés	En activité depuis au moins 1 an	1M€ + EFFET LEVIER 2M€	France Active NA : Brahim Guetarni et Marine Gueroult	https://franceactive-aquitaine.org/	
	Fonds de prêts pour les TPE et les associations Prêt public de 5 000€ à 15 K€ max.	✓	✓	✓	✓	✓	Entreprises ≤ 10 salariés Associations < 50 salariés sont exclues : les professions libérales	Secteurs : commerce, artisanat, services de proximité, métiers d'art, savoir-faire d'excellence (dont micro-entreprise) créées avant le 10/04/2020	12M€ + EFFET LEVIER 24M€ + contrib EPCI	Banque des territoires Béatrice Gilot et Marina Lortholary-Ruiz	https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/	
	Programmes Investissements d'avenir prêts de trésorerie, crédit-relais	✓	✓			✓	Jeunes sociétés innovantes rentrant en phase de commercialisation et/ou d'industrialisation	Instruction au cas par cas selon le montant du CA	-	BpiFrance	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113	
5 - SOLLICITER DES DISPOSITIFS EN FONCTION DE VOTRE ACTIVITÉ	Aides de l'État pour les entreprises exportatrices	✓	✓			✓		Instruction au cas par cas, garanties de l'État sur cautions et préfinancements de projets export, renforcement de l'assurance crédit export, assurances-protections prolongées	-	BpiFrance	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113	